



**BRICQUEVILLE SUR MER**

1 place de la Mairie

50290 Bricqueville sur mer

Téléphone : 02.33.61.65.10

Mail : [mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr](mailto:mairie.bricqueville-sur-mer@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. BOUGON Hervé.

**Présents** : Mmes MM. BAILLIEUX-HENRY Danièle, BIEHLER Danielle, BOSQUET Patrick, BOUGON Hervé, GUITTON Sandrine, HUET Michel, JOSSAUME Virginie, MALHERBE Claude, PICOT Brigitte, POTIER Claire.

**Absents excusés** : M. JOURDAN René donne procuration à M. HUET Michel  
Mme HENRY Hélène donne procuration à Mme BAILLIEUX-HENRY Danièle  
M. LEHOUSSU Jean-Pierre

**Absents** : M. DELISLE Yves  
M. MARION Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : M. MALHERBE Claude

**APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le compte rendu du dernier Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION POUR LE FEU D'ARTIFICE**

M. le Maire présente le devis qu'il a reçu de la société Plein Ciel Pyrotechnie pour le feu d'artifice qui aura lieu le 11 août 2019. Le montant de ce devis s'élève à 4 000 €HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ce devis.

**SUBVENTIONS 2019**

<b>A.G.A.P.E.I</b>	<b>80 €</b>
<b>Amicale des chasseurs</b>	<b>300 €</b>
<b>Ass. Cantonale donneurs de sang</b>	<b>100 €</b>
<b>Ass. des Anciens Combattants</b>	<b>250 €</b>
<b>Ass. des Parents d'élèves</b>	<b>700 €</b>
<b>Association des Aveugles</b>	<b>50 €</b>
<b>Ass. la joie de vivre (maison retraite)</b>	<b>400 €</b>
<b>Brehal - Jazz</b>	<b>240 €</b>
<b>Comité des fêtes</b>	<b>1 700 €</b>
<b>Football Bréhal (la Bréhalaise)</b>	<b>20 € x nombre de licenciés</b>
<b>Granville Natation Maîtres</b>	<b>80 €</b>
<b>Gymnastique Bricqueville/mer</b>	<b>400 €</b>
<b>Hand Ball Bréhal</b>	<b>500 €</b>
<b>Ligue contre le cancer</b>	<b>200 €</b>
<b>SLB tennis de table</b>	<b>500 €</b>
<b>SNSM</b>	<b>450 €</b>

<b>Souvenir français</b>	<b>100 €</b>
<b>Association Patrimoine Bricquais</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Téléthon</b>	<b>200 €</b>
<b>Assoc les P'tits Doudous</b>	<b>150 €</b>
<b>Ass. des jeunes sapeurs pompiers BREHAL</b>	<b>200 €</b>
<b>Resto du Coeur</b>	<b>100 €</b>
<b>ADPCR</b>	<b>30 €</b>
<b>Lire et faire Lire</b>	<b>50 €</b>
<b>Association des Mouillages de la Vanlée</b>	<b>200 €</b>
<b>Automobile Club des Salines</b>	<b>200 €</b>
<b>Lycée professionnel et Aquacole</b>	<b>50 €</b>
<b>Fédération sauvegarde des cimetières</b>	<b>50 €</b>
<b>CCAS</b>	<b>26 000 €</b>
<b>Sté de Secours de famille de Marins Naufragés</b>	<b>100 €</b>

Ces montants seront imputés à l'article 6574 pour les associations, et à l'article 657362 pour le CCAS

### **PRESENTATION DU NOUVEAU CONTRAT AIDE**

M. le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'un nouveau contrat aidé le PEC (Parcours emploi et compétences) qui remplace les contrats CUI-CAE, et évoque la possibilité de recruter un nouvel agent au service technique par le biais de ce dispositif. M. le Maire précise que la prise en charge de ce type de contrat s'élève à 50 %.

### **DELIBERATION REMPLACEMENT DU PR10**

La commune de Bricqueville-sur-mer, décide de créer un nouveau poste de relèvement des eaux usées en remplacement du PR10. Ce poste devenu obsolète et en sous capacité sera déplacé pour résoudre également des problèmes de nuisances pour le voisinage.

La commune de Bricqueville-sur-mer décide de travailler pour cette opération sous charte qualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La commune de Bricqueville-sur-mer sollicitera l'agence de l'eau Seine-Normandie pour une aide financière. Le montant estimé de l'opération, s'établit entre 70 000 € TTC et 80 000 € TTC suivant le scénario choisi.

### **CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE DU 26 MAI 2019**

La constitution définitive du bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu au mois de mai sera établie lors du prochain Conseil municipal.

### **VOTE DU BUDGET 2019 APRES MODIFICATIONS**

Après présentation et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **ADOpte** le budget primitif 2019 de la commune.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 775 032.50 €, et en section d'investissement à la somme de 869 831.48 €.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA PAIRIERIE**

M. HUET 1<sup>er</sup> Adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2018.

M. le Maire ayant quitté la séance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve les comptes administratifs 2018.**

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

#### **Dépenses :**

- Fonctionnement	361 710.77 €
- Investissement	50 000.00 €

#### **Recettes :**

- Fonctionnement	533 851.32 €
- Investissement	0 €

## **VOTE DU COMPTE DE GESTION -BUDGET DE LA PAIRIERIE**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BOUGON, Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 du budget lotissement la Pairierie et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tout les titres de recettes émis et celui de tout les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **VOTE DU BUDGET 2019-LOTISSEMENT DE LA PAIRIERIE**

Après présentation et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**ADOpte** le budget primitif 2019 du lotissement la Pairierie.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 406 600.94 € et en section d'investissement à la somme de 1 594 487.94 €.

## **CREATION DE POSTE**

M. Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu le tableau des emplois permanents,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer deux emplois permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, en vue de l'avancement au grade supérieur de deux agents,

Entendu l'exposé de M. le Maire

M. le Maire propose à l'assemblée,

La création de deux emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, soit 35h/35h, à compter du 1 mai 2019.

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi, seront inscrits au budget, chapitre 11, compte 64131.

## **DESIGNATION DE RESPONSABLES SECTEUR PCS**

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans sa composition, le futur Plan Communal de Sauvegarde prévoit de diviser le territoire de la commune en 3 zones permettant d'identifier et d'alerter la population concernée en fonction de la localisation d'un éventuel sinistre.

Les zones déterminées lors de la mise en place du PCS sont les suivantes :

- **Zone 1** : comprise entre la zone communale Est et la RD20 (route de la blanche maison).
- **Zone 2** : comprise entre le RD20 et la route du village de l'Isle,
- **Zone 3** : comprise entre la route du village de l'Isle et la mer.

Ainsi, il est nécessaire de nommer trois personnes responsables de secteur qui seront chargées en cas d'éventuelle catastrophe de mettre en place l'alerte auprès des administrés concernés.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de nommer les trois responsables de zones qui seront parfaitement identifiés sur le Plan Communal de Sauvegarde.**

**Zone 1 : M. Patrick BOSQUET**

**Zone 2 : Mme Danièle BAILLIEUX-HENRY**

**Zone 3 : Mme Sandrine GUITTON**

### **VOTE DU TAUX DES IMPÔTS DIRECTS**

M. le Maire propose au Conseil municipal le maintien du taux des impôts directs, compte tenu des engagements qui avait été pris lors des dernières élections municipales de Bricqueville-sur-mer, et compte tenu de la bonne santé des finances publiques due à la bonne maîtrise des dépenses communales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à cette proposition.

- taxe d'habitation : 9.33
- taxe foncière (bâti) : 15.52
- taxe foncière (non bâti) : 45.04

### **DIA**

M. le Maire présente au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dernièrement en mairie pour décision :

Références cadastrales du terrain	Nom du propriétaire(s)	Décision du Conseil Municipal
YD N°50	Mme LECAUDEY Dominique	Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour ce terrain

### **PERMANENCES D'AVRIL 2019**

Samedi 6 avril : Mme Hélène HENRY et Mme BIEHLER Danielle

Samedi 13 avril : M. Michel HUET et Mme BIEHLER Danielle

Samedi 20 avril : PAS DE PERMANENCE, PÂQUES

Samedi 27 avril: M. Hervé BOUGON et Mme Sandrine GUITTON

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Demande de subventions exceptionnelles**

M. le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle qu'il a reçue pour les enfants de l'école de Bricqueville-sur-Mer qui doivent faire une sortie de 2 jours au zoo de Cerza. Le Conseil municipal, avec 8 voix pour et 2 abstentions décide d'accorder une aide de 20 € par enfant.

M. le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle qu'il a reçue de l'atelier de la Roselière qui favorise l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### **Syndicat de la Perelle**

M. le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat de la Perelle. La réouverture de la déchetterie est prévue en juin.

#### **Toilettes de la cale**

M. HUET informe le Conseil municipal que les travaux des toilettes de la cale sont presque finis, il ne reste que quelques travaux de finition.

#### **Ateliers municipaux**

M. HUET informe le Conseil municipal qu'une première réunion de présentation du projet à eu lieu pour la construction des futurs ateliers municipaux.

#### **Cimetière : second constat d'abandon**

Mme BAILLIEUX-HENRY informe le Conseil municipal que le second constat d'abandon a eu lieu le 26 mars dernier, pour les sépultures concernées la liste est consultable en mairie pendant un mois.